

**SYNTHÈSE**

Croquis	Propriétaire :	MR Patrick DURANT
	Adresse du bien :	69 avenue Charles de Gaulle
	Dossier :	06-10-07506
	Bâtiment - Niveau :	RDC

NORD ↖

**1** Croquis du bien diagnostiqué avec localisation des matériaux amiantés.

**2** Définition précise du cadre de la mission.

**3** Conclusion du constat et renseignements sur l'expert et son attestation de compétence (il est à noter qu'une copie de l'attestation doit être annexée à chaque rapport).

**AMIANTE**

**AGENDA**

Articles R 1334-23 à R 1334-29 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 22/08/2002 - Conforme à la norme NF X 46-020  
Repondant à l'article L1334-13 du code de la santé publique

**Notre mission consiste en**

Notre mission consiste en une recherche systématique, visuelle et non destructive de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, figurant sur la liste définie à l'annexe 13-9. Notre recherche porte sur la structure intérieure du bâtiment et de ses sous-ensembles (murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres verticaux, plafonds, faux plafonds, poutres et charpente, planchers, conduits de fluide, volets coupe-feu, portes coupe-feu, vide-ordures, trémies d'ascenseur) et ne concerne que les matériaux utilisés dans la construction et les aménagements du bâtiment, à l'exclusion des équipements et matériels (chaudières par exemple).

Les prélèvements nécessaires à notre investigation et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Enfin, les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

**CONCLUSION**

Laurent DUPOND, Certifieur Agenda, atteste pour les éléments et pièces inspectés du bien immobilier objet du présent certificat,

**Qu'il a été repéré des matériaux contenant de l'amiante**

conformément à la liste figurant en annexe du décret 13-9 du Code de la Santé Publique et à notre mission telle que ci-dessus définie.

Le repérage par pièce des matériaux et produits est détaillé dans la cartographie et dans les annexes. La fiche récapitulative, les grilles d'évaluation, les croquis de repérage, les notes d'information et les préconisations sont associés au présent rapport qui ne peut être reproduit qu'intégralement.

**3** Qu'il a été repéré des matériaux con

Notre intervention a été réalisée conformément à l'ordre de mission du 12 février 2007

Dossier n° : 06-10-07506  
Date de l'intervention : 27/10/2006 de 14h00 à 14h40 (durée : 00h40)  
Nom de l'intervenant : Laurent DUPOND  
Attestation de compétence : 15 janvier 2003 SHERWOOD Certificat N OFA 002  
L'expertise a été réalisée en présence de : MR Patrick DURANT (Propriétaire)

Fait à PELISSANNE, le 12 février 2007, en deux (2) exemplaires originaux

**Produit contenant de l'amiante**

Croquis de repérage  
Document sans échelle remis à titre indicatif

**AMIANTE**

**IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLE VISITÉES**

Parties d'immeuble bâties	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments à examiner	Résultat du repérage
RDC Salon n°1	Mur(s) Enduit Peint, Plafond Enduit Peint, Plancher Carrelage	Absence
RDC Salon n°2	Faux plafond Lambris bois Peint ou vernis, Mur(s) Enduit Peint, Plancher Carrelage	Absence
RDC Toilettes WC	Conduit de fluide PVC, Mur(s) Faïence et enduit Peint, Plafond Enduit Peint, Plancher Carrelage Conduit de fluide (Partie haute) Amiante-ciment	Absence Voir Annexe
RDC Dégagement	Mur(s) Enduit Peint, Plafond Enduit Peint, Plancher Carrelage	Absence
RDC Arrière boutique	Mur(s) Enduit Peint, Plafond Enduit Peint, Plancher Carrelage	Absence

**4** Voir Annexe n°1

**FICHE RÉCAPITULATIVE**

Dossier : 06-10-07506 - Expertise du : 27/10/2006

Adresse de l'immeuble : 69 avenue Charles de Gaulle 13 000 MARSEILLE

Dossier technique amiante détenu par : MR Patrick DURANT 69 avenue Charles de Gaulle 13 000 MARSEILLE

Les propriétaires constituent, conservent et actualisent un dossier technique regroupant notamment les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux et produits mentionnés à l'annexe 13-9 ainsi qu'à l'évaluation de leur état de conservation. Ce dossier doit préciser la date, la nature, la localisation et les résultats des contrôles périodiques, des mesures d'empoussièrement et le cas échéant, des travaux effectués à l'issue du diagnostic prévu à l'article R 1334-16 du Code de la Santé Publique. Il est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des agents ou services mentionnés aux articles L.48 et L.772 du code de la santé publique ainsi que le cas échéant, des inspecteurs du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale. Les propriétaires communiquent ce dossier à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

**Légende utilisée dans les tableaux ci-dessous :**

S36 : Surveillance à trois ans (Article R 1334-17 1° du Code de la Santé Publique) - S : Surveillance - T : Travaux de confinement ou retrait (suivant articles R 1334-18 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique) - E : Analyse d'empoussièrement de l'air - IT : Impossibilité technique de prélèvement - P : Protection des sollicitations mécaniques (annexe 1.4 de l'arrêté du 22/08/2002) - R : Remplacement de l'élément (annexe 1.4 de l'arrêté du 22/08/2002) - A : Bon état de conservation - B : Dégradations locales - C : Etat dégradé

N° Prélèvement	Pièce	Repérage matériaux ou produit	Présence d'amiante OUI / NON	Etat de conservation	Préconisation
	RDC Toilettes WC	Conduit de fluide Amiante-ciment	OUI	A	S

**ANNEXE 1**

**5**

**CONSTATS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier synthétique, panneaux matériaux isolants, cloisons ou toitures ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure, ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas

ANNEXE 1	PIECE : RDC Toilettes WC	Prélèvement OUI / NON	Z.H. n°	Résultat	Etat de conservation	Préconisation
Conduits, canalisations et équipements - Conduits de fluide - Conduits	Conduit de fluide Amiante-ciment	NON (1)		Positif	A	S

**Légende de PRODUIT**

Type de PRODUIT ou MATERIAUX	ETAT de conservation	INDICATEURS VISUELS DE DEGRADATION
Produits en amiante ciment : canalisations	A	Néant

(1) D'après le type d'élément, notre connaissance des matériaux et de leurs dates de fabrication, nous attestons que ce produit ne contient pas d'amiante.

**4** Tableau descriptif de l'ensemble des pièces du bien avec énumération des revêtements qui les composent.

**5** Fiche récapitulative en cas de matériau amianté avec renseignements sur l'état de conservation, l'existence d'un prélèvement, la préconisation du diagnostiqueur. (En cas de prélèvement le rapport d'analyse du laboratoire agréé doit être annexé au rapport).

**AGENDA**

DIAGNOSTIC IMMOBILIER